**Kora’h**

***Les offrandes du Cohen***

*(Discours du Rabbi, Chabbat Kora’h 5714-1954)*

1. Notre Sidra, qui commence par “ Et, Kora’h prit ”, fait le récit de sa contestation de la prêtrise d’Aharon. Puis, le bon droit de ce dernier fut établi grâce à son bâton qui fleurit et, en conséquence, les offrandes du Cohen lui furent également accordées.

Ces offrandes consistaient à donner aux Cohanim une part de tout ce que l’on possédait, de ce que l’on introduit en son corps, des aliments, comme de ce qui entoure le corps, des vêtements. Ainsi, la dîme et les prémices appartiennent à la première catégorie, le début de la tonte, à la seconde.

Le verset définit ce que sont ces cadeaux offerts au Cohen. Ils ont pour but d’établir que l’entrée en matière de tout ce que l’on possède doit être consacrée au service de D.ieu. Il est dit, à propos des Cohanim, que “ D.ieu est leur héritage ” et qu’ils n’ont pas de relation directe avec la matérialité se consacrant à Son service. En conséquence, ces offrandes étaient, en réalité, faites à D.ieu et les Cohanim étaient nourris à la table céleste.

De fait, ces offrandes existent encore, à l’heure actuelle, comme le souligne le Rambam, qui explique que celui qui donne à manger à un pauvre doit, de ce fait, lui offrir le meilleur et le plus doux de ce qu’il possède. S’il lui offre des vêtements, ainsi qu’il dit: “ quand tu verras un homme dévêtu, tu le couvriras ”, il lui donnera les plus élégants. S’il fait construire une synagogue, il s’arrangera pour qu’elle soit plus belle que sa propre maison, ainsi qu’il est dit: “ Les mets les plus gras sont pour D.ieu ”.

De façon générale, le Michné Torah, du Rambam, est considéré comme un ouvrage appartenant à la partie révélée de la Torah. Pour autant, on y trouve, en différents endroits, des allusions à son enseignement profond. C’est bien le cas ici, puisque le Rambam définit les trois besoins de l’homme selon les mêmes termes que cet enseignement profond, en l’occurrence, la nourriture, les vêtements, la maison.

Ces trois catégories englobent bien tout ce que l’homme possède. Or, de tout cela, il doit donner la première et la meilleure partie au Cohen qu’il porte au profond de son âme, c’est-à-dire au domaine de la Sainteté.

De fait, chez celui qui est “ l’homme moyen ” défini par le Tanya et non un Juste, l’âme divine peut effectivement être définie comme “ un pauvre ”. L’inverse est vrai pour le Juste. C’est ainsi que Hillel, lorsqu’il mangeait disait qu’il “ prodiguait un bienfait à celui qui est abandonné ”, c’est-à-dire à son corps.

Il en est ainsi pour la nourriture et les vêtements. Pour la maison, le Rambam fait clairement référence à une synagogue, c’est-à-dire à un édifice consacré à D.ieu.

Pour adopter une telle attitude, jusque dans le moindre détail de son comportement, une préparation globale est nécessaire. Le Rambam l’indique en conclusion: “ On doit consacrer ce que l’on possède, ainsi qu’il est dit: ‘les mets les plus gras sont pour D.ieu’ ”.

Cette préparation est donc la suivante. Il faut avoir conscience que l’essentiel doit être consacré à D.ieu. Lorsque c’est effectivement le cas, on peut parvenir, dans chaque détail de son comportement, de son alimentation, de ses vêtements et de sa maison, à consacrer la meilleure part au Cohen qui se trouve au profond de l’âme.

Et, cette attitude a également une incidence matérielle. Il s’agit, en l’occurrence, des offrandes du Cohen et l’on connaît, à ce sujet, le récit de celui qui y consacra une valeur inférieure à celle qu’il aurait dû donner. L’année suivante, il ne disposait plus que de ce qu’il aurait dû apporter au Cohen.

2. Il en est de même pour le temps. Il est certaines périodes pendant lesquelles on se détache des événements du monde. De façon générale, il en est ainsi pendant les premières années de la vie. A d’autres moments, en revanche, on doit s’y consacrer pleinement.

C’est également le cas pour le cycle annuel, qui comporte des jours de semaine, pendant lesquels chacun est occupé, des Chabbats et des jours de fêtes, durant lesquels on est libre. Bien plus, à Roch Hachana et pendant les dix jours de Techouva, l’âme aspire à se rapprocher de D.ieu.

On doit donc savoir que “ les mets les plus gras sont pour D.ieu ”. Il faut Lui consacrer les premiers et les meilleurs moments. Chaque jour, le temps le plus propice est celui du lever. On a alors la tête reposée et l’on doit donc offrir ce moment à D.ieu, ainsi qu’il est dit: “ vous effectuerez un prélèvement du début de vos pâtes ”. Mon beau-père, le Rabbi, constate que le terme *Arrisoté’hem* signifie “ vos pâtes ”, mais également “ vos lits ”. Ainsi, dès que l’on quitte son lit, au lever, on doit aussitôt prélever de son temps pour D.ieu.

C’est la raison pour laquelle, lorsque l’on se posa, en Amérique, la question de l’organisation des études, dans les écoles juives, mon beau-père, le Rabbi, prit très fortement position pour que l’on réserve la matinée aux études sacrées et que l’on garde les études séculaires pour l’après-midi.

En effet, le matin, lorsque l’on a la tête reposée, est le meilleur moment pour étudier la Torah et c’est à ce propos que le Rambam cite le verset: “ Les mets les plus gras seront pour D.ieu ”. Pendant le reste du jour, on pourra se consacrer aux autres occupations et “ l’Eternel ton D.ieu te bénira en tout ce que tu feras ”.

Ce qui vient d’être dit s’applique également aux commerçants, bien que leur activité soit profane. Ils doivent, néanmoins, savoir que l’étude de la Torah et la prière sont essentielles, qu’ils doivent consacrer à D.ieu la première partie de la journée, qui est la plus favorable.

On doit donc, tout d’abord, prier, puis il faut étudier la Torah. La Hala’ha précise, en effet, que l’on se rend de la maison de prière à la maison d’étude. C’est seulement à l’issue de tout cela que l’on ira manger. Le Tséma’h Tsédek stipule que le repas du matin fait suite à la prière et qu’en quittant la synagogue, on doit, tout d’abord, aller étudier la Torah. Il en résulte que ce repas fait effectivement suite à l’étude. Enfin, après tout cela, on pourra se consacrer aux autres activités.

Chacun doit donc se pénétrer de la conscience que l’étude de la Torah et la prière sont ses activités essentielles. On ne peut se permettre de se consacrer uniquement à ses affaires, tout au long de la journée et de se contenter d’une étude, le matin et d’une autre, le soir, dans le seul but de respecter les termes du Choul’han Arou’h.

On ne peut dire des mots machinalement, sans même réfléchir à ce qu’ils signifient, sans qu’il en résulte une méditation profonde. Le meilleur moment, les meilleures forces, l’effort intellectuel et même celui des mains doivent être consacrés à l’étude de la Torah et à la prière.

Certes, nos Sages soulignent que l’offrande est un simple prélèvement et ne peut pas porter sur la totalité. Il en est de même pour la dîme, qui est seulement un dixième de ce que l’on possède et nos Sages ont décrété, à Oucha, qu’elle ne peut pas être supérieure à un cinquième. Néanmoins, l’Admour Hazaken souligne que, dès lors qu’il s’agit de racheter son âme, la Tsédaka n’est pas moins qu’un traitement médical, pour lequel aucune limite n’a été instaurée, ainsi qu’il est dit: “ Un homme est prêt à donner tout ce qu’il possède pour sauver sa vie ”.

Néanmoins, ce n’est pas de Tsédaka qu’il s’agit ici, mais d’emploi du temps et l’on peut imaginer que quelqu’un consacre la majeure partie de la journée à ses affaires et seulement un court moment à l’étude de la Torah et à la prière. Pour autant, cette petite partie doit être la phase essentielle de la journée, ses “ mets gras ”.

La préparation la plus générale à tout cela est la soumission à D.ieu, de laquelle on s’emplira, dès que l’on se réveille, le matin, quand on dit, *Modé Ani*, “ Je te rends grâce, Roi possédant la vie et l’existence, car Tu m’as restitué mon âme avec miséricorde. Grande est Ta confiance ”. Dès lors, on se pénétrera de la conscience que “ tous les mets gras sont pour D.ieu ”. Et, comme nous l’avons dit, le fait d’adopter un tel comportement aura également une incidence matérielle.

3. Kora’h contesta la prêtrise d’Aharon. Il prétendait qu’il n’est nul besoin d’offrir “ les mets gras ” au Cohen, car “ toute l’assemblée est sainte. D.ieu s’y révèle et pourquoi seriez-vous donc plus élevés? ”.

De fait, D.ieu se révèle dès lors que dix Juifs sont réunis, même si ceux-ci ne se consacrent pas à l’étude de la Torah. Un Juif qui se trouve seul possède également une âme divine. C’est le cas du Juif le plus simple, ou de l’impie le plus avéré, même si ce dernier n’en possède pas la révélation profonde. En conséquence, là où l’on va, on est accompagné par cette âme divine et par D.ieu Lui-même. Kora’h en concluait: “ Pourquoi seriez-vous donc plus élevés? ”.

Bien plus, un érudit de la Torah est encore plus libre de ses agissements, car celle-ci le protège et le sauve. Nos Sages soulignent que “ la faute fait disparaître la Mitsva, mais non la Torah ”. L’érudit peut donc dire ce qu’il veut. La Torah le gardera.

Un discours ‘hassidique précise ce que Kora’h reprochait à Moché et à Aharon. Il considérait que, l’âme de chacun d’entre eux émanant du monde spirituel le plus élevé, celui d’Atsilout, il n’y avait aucune raison pour que l’un soit plus élevé que les autres.

Dans les générations ultérieures, seuls ceux qui appartiennent à une élite possèdent une âme d’Atsilout et, dès lors, il devint nécessaire que quelqu’un assume le rôle de Moché, notre maître. La génération du désert, en revanche, possédait une élévation considérable. Les soixante dix anciens avaient reçu une partie de l’esprit de Moché et, par leur intermédiaire, il en était de même également pour les six cent mille âmes particulières.

Tel était donc l’argument de Kora’h: “ Pourquoi seriez-vous donc plus élevés? Nous nous trouvons, d’ores et déjà, en Atsilout. Aspirez-vous à un stade encore plus haut que celui-là? ”.

L’objection de Kora’h se rencontre encore, à l’heure actuelle, car tout ce qui se révéla lors de la sortie d’Egypte fut également maintenu par la suite. Certains considèrent donc qu’ils sont des érudits de la Torah, que leurs connaissances sont bien suffisantes et qu’ils n’ont nul besoin d’en acquérir d’autres.

La réponse à leur objection est la suivante. Il ne suffit pas qu’un Talith soit entièrement constitué de fils d’azur. On doit, en outre, y placer des Tsitsit, qui évoquent la crainte de D.ieu et la soumission. Une maison emplie de livres sacrés, gorgée de Torah, doit, malgré tout, avoir une Mezouza, dans laquelle se trouve les deux premiers paragraphes du Chema Israël, le premier introduisant l’amour de D.ieu, “ et tu aimeras ” et le second la crainte, “ et ce sera si vous écoutez ”.

Une Mezouza protège la maison et tout ce qui s’y trouve. De même, une maison pleine de livres, regorge de Torah. Pour autant, celle-ci n’est pas intègre si elle n’est pas accompagnée d’amour et de crainte de D.ieu. Les Tikouneï Zohar affirment que “ la Torah qui n’est pas pénétrée d’amour et de crainte de D.ieu ne reçoit pas l’élévation ”.

Il est donc indispensable de placer une Mezouza à la porte d’une maison emplie de livres sacrés. La Torah doit être protégée par l’amour et la crainte de D.ieu, afin d’être parfaite, de former un homme “ dont la crainte précède la sagesse ”. En effet, c’est uniquement à cette condition que la sagesse se maintient et, disent nos Sages, “ celui qui prétend ne posséder que la Torah ne possède pas même la Torah ”.

4. Le verset précise de quelle manière Kora’h et ceux qui le suivirent furent punis: “ Ils descendirent vivants en enfer ”. Ainsi, un fait nouveau se produisit et, bien qu’étant en enfer, ils restèrent vivants.

On peut donc se trouver au plus profond de l’enfer, dans le mal le plus grossier et, néanmoins, être persuadé que l’on est vivant. On prétend que “ toute l’assemblée est sainte et D.ieu s’y révèle ”. Partout où l’on se rend, on est accompagné par D.ieu.

L’affirmation de Kora’h selon laquelle “ toute l’assemblée est sainte ” est rigoureusement exacte. Un Juif possède une âme, détient la Torah, quelle que soit la situation dans laquelle il se trouve. Pour autant, il peut se trouver en enfer. En effet, à quoi bon posséder la Torah lorsque celle-ci se trouve dans un endroit et le Juif qui l’étudie, dans un autre?

Bien plus, l’Admour Hazaken souligne que, lorsque l’on étudie la Torah d’une autre manière que celle qui est nécessaire, celle-ci se trouve en exil dans les forces du mal. Pour décrire une telle situation, le Tanya emploie la métaphore suivante: “ On saisit la tête du Roi et l’on enfonce son visage ” dans le lieu des déchets et des immondices.

Il y a bien là une autre lecture du verset affirmant qu’ils se trouvaient “ vivants en enfer ”. On prend, en effet, la Torah qui, par nature, est vie et on la met en enfer.

Pour remédier à une telle situation, il faut apporter les offrandes du Cohen, consacrer le moment le plus propice et les meilleures forces à l’étude de la Torah et à la prière. Il faut offrir à D.ieu le début et la meilleure part de ses aliments, de ses vêtements et de sa maison. Et, pour se préparer à tout cela, il faut dire *Modé Ani*, en se soumettant profondément à D.ieu, dès que l’on se réveille.

Ces offrandes introduisent également la bénédiction des Cohanim, “ Que D.ieu te bénisse et qu’Il te protège ”, “ par des enfants et en tes biens ”. Dès lors, “ le bâton d’Aharon fleurit ” et “ Sa Parole court promptement ”. La bénédiction ne connaît pas d’interruption. Elle se révèle ici-bas.

Ce bâton était une branche d’amandier, *Chekedim*, de la même étymologie que *Chekeda*, l’ardeur. De même, D.ieu apportera toute Son ardeur à faire le bien. Il accordera largement ce qui est positif, la satisfaction de tous les besoins matériels et spirituels.

5. Il est devenu courant de transmettre quelques idées en allant visiter d’autres synagogues. La Paracha de cette semaine est consacrée à l’épisode de Kora’h, qui a contesté la prêtrise d’Aharon et affirmé que “ toute l’assemblée est sainte ”.

De fait, on prétend encore que “ toute l’assemblée est sainte ”, que quiconque le désire peut prendre seul la décision qui lui convient le mieux, que chacun est à même de décider ce qu’il doit faire et ce qu’il ne doit pas faire. On doit donc savoir qu’une telle conception est celle de Kora’h.

De telles idées donnent naissance à la controverse entre ceux qui les partagent. Et, cette controverse n’est pas pour le Nom de D.ieu, au même titre que celle de Kora’h et des hommes qui le suivirent. Il faut donc se soumettre aux érudits de la Torah, à ceux qui sont à même de trancher la Hala’ha, dont la décision peut changer le monde. En effet, la Torah le dirige.

On doit retenir également de cette Paracha ce qui a été dit à propos des offrandes du Cohen. Le Rambam dit que “ tous les mets gras seront consacrés à D.ieu ”. Celui qui fait un don à un pauvre l’offre, en réalité, à D.ieu, ainsi qu’il est écrit: “ Quiconque a pitié du pauvre consent un prêt à D.ieu ”. Il faut donc lui donner ce qu’il y a de meilleur. Et, il en est de même pour une synagogue.

Les moments les plus propices, les meilleures forces doivent être consacrés à D.ieu. C’est, en particulier, le cas pour le plus précieux de ce que l’on possède, c’est-à-dire ses enfants. On offrira donc à D.ieu ce qu’il y a de meilleur chez ces enfants, c’est-à-dire leurs premières années.

Ainsi, on recevra la bénédiction des Cohanim, “ Que D.ieu te bénisse ”, “ par tes enfants et en tes biens ”, “ qu’Il te protège ” afin que l’on utilise les moyens financiers dont on dispose en bonne santé et dans la joie. En effet, posséder de larges moyens n’est pas encore une bénédiction, car on peut aussi être conduit à les dépenser en frais médicaux. Il est donc préférable d’être en bonne santé et de ne pas disposer des quelques dollars qu’il aurait fallu donner aux médecins. Aussi, “ qu’Il te protège ” signifie également que ce que l’on dépense apporte bien la bonne santé et la joie.

La bénédiction se conclut par “ et qu’Il te donne la paix ”. En effet, “ D.ieu ne trouva pas d’autre réceptacle contenant la bénédiction pour Israël que la paix ”. L’action de l’homme contribue à forger ce réceptacle, mais seulement pour une part très réduite. La paix, en revanche, contient cette bénédiction.

Le verset dit ensuite: “ Et Moi, Je les bénirai ”. La bénédiction de D.ieu est accordée avec un intérêt dépassant le capital. La Guemara indique, précisément, que “ votre D.ieu est un Cohen ” et c’est en Lui consacrant les offrandes du Cohen que l’on suscitera une telle bénédiction, “ Et Moi, Je les bénirai ”.

Le verset “ Et Moi, Je les bénirai ” reçoit deux interprétations. La bénédiction de D.ieu est accordée aux Cohanim, selon la première, aux enfants d’Israël, selon la seconde. D’après ce qui vient d’être exposé, on peut considérer que D.ieu bénit le Cohen qui se trouve en l’âme de chacun, c’est-à-dire l’aspect moral de sa personnalité, afin que l’on étudie la Torah et que l’on pratique les Mitsvot avec enthousiasme et ardeur. Mais, l’on peut ajouter également que D.ieu bénit les enfants d’Israël, “ en toutes tes voies ”, matériellement, par la satisfaction de tous les besoins que l’on éprouve.

***Lettres du Rabbi***

Par la grâce de D.ieu,

Second jour de Roch ‘Hodech Tamouz 5713,

Brooklyn, New York,

Je vous bénis et vous salue,

Je voudrais vous rappeler le récit que rapporte la Paracha que nous venons de lire, celle de Kora’h. Celle-ci délivre un enseignement particulier aux Juifs, en général, aux femmes, en particulier et aux femmes et jeunes filles ‘Habad, plus spécifiquement, auxquelles nos maîtres demandent de dépasser la ligne de la Hala’ha pour tout ce qui concerne l’amour de D.ieu, l’amour de la Torah et l’amour du prochain. Bien évidemment, ils leur accordent les forces nécessaires pour y parvenir.

Le récit et l’enseignement que l’on peut en tirer sont les suivants.

Kora’h avait une ascendance prestigieuse, était issu d’une des meilleures familles d’Israël. Il était, en outre, un grand érudit, possédait l’une des plus grandes richesses du monde. Il était très intelligent et très proche de Moché, notre maître et d’Aharon, le Cohen.

A l’opposé, On fils de Pelet, l’un de ceux qui le suivirent ne se distinguait, a priori, ni par son intelligence, ni par son ascendance, ni par une quelconque autre qualité.

Comment se passèrent leur vie ? A l’opposé de ce que l’on aurait pu attendre.

Kora’h connut une fin regrettable et, dans son malheur, il entraîna avec lui plusieurs centaines de Juifs.

A l’opposé, On, fils de Pelet, fut sauvé, avec toute sa famille. Il fut le seul et unique, parmi ceux qui suivirent Kora’h, à ne pas souffrir de ce qui se passa.

Pourquoi Kora’h eut-il une fin aussi fâcheuse que surprenante, alors que, pour On fils de Pelet, l’issue fut heureuse ?

La différence réside dans le comportement des deux épouses.

L’épouse d’On, fils de Pelet, sauva in extremis, son mari et sa famille. Elle était la véritable maîtresse de sa maison.

L’épouse de Kora’h, par contre, apporta sa contribution, par sa parole et par son comportement, à l’action de son mari et de tous ceux qui le suivaient. Au lieu d’être la maîtresse de sa maison, elle en provoqua la destruction.

Le traité Sanhédrin 109b et les Midrachim racontent tout cela avec précision.

Ce qui vient d’être dit doit nous conduire à méditer sans cesse à l’immense responsabilité qui est confiée à une femme, à l’influence déterminante qu’elle peut exercer sur le bonheur et le bien être de son mari et de sa famille.

Le roi Chlomo dit (Michlé 14, 1) que : “ la sagesse des femmes construit la maison ” et assure son bonheur. Et, il en est de même, dans le sens opposé, comme le dit la suite de ce verset.

Avec ma bénédiction pour chacune d’entre vous et vous souhaitant que votre travail soit fructueux en tout point.

\* \* \*

Par la grâce de D.ieu,

Brooklyn, New York,

Je vous salue et vous bénis,

La Sidra que nous lisons, ce Chabbat, traite des Cohanim, à son début et à sa conclusion. Or, plus généralement, tous les Juifs sont définis comme des Cohanim.

Ils obtinrent ce titre quand ils se préparaient à recevoir la Torah, ainsi qu’il est dit : “ Vous serez pour Moi une nation de prêtres et un peuple sacré ”.

Comment obtenir un tel résultat ? Le Rambam l’explique, à la fin des lois de la Chemitta et du Jubilé, en ces termes : “ Celui qui se porte généreusement volontaire et désire se séparer des autres et se tenir devant D.ieu pour Le servir et Le connaître sera consacré Saint des Saints. Et, il recevra, dans ce monde, une part comparable à celle des Cohanim et des Léviim ”.

En d’autres termes, les Juifs doivent prendre conscience de la finalité de la création. La Michna dit, en effet, que “ J’ai été créé pour servir mon Créateur ”. De fait, on doit servir D.ieu en tout, ainsi qu’il est dit : “ En toutes tes vois, connais-Le ”. C’est ainsi que l’on peut être un Cohen.

Un principe général est énoncé, à propos des offrandes de la prêtrise dont il est question à la fin de notre Sidra. Celles-ci doivent être du meilleur. Et, cet enseignement est immuable. Il est dit que “ le prélèvement pour D.ieu est du plus gras ”. Le Ibn Ezra explique : “ du plus important, afin de contracter une alliance éternelle ”.

Une assurance de D.ieu ne saurait être remise en cause. Lorsque les Juifs adoptent le comportement qui vient d’être défini, D.ieu leur accorde également “ du meilleur ”, en tout endroit et à chaque époque. Tels sont les termes de cette “ alliance éternelle ”.

Les Cohanim servent D.ieu essentiellement lorsqu’ils se trouvent dans le Temple, qui, à notre époque, correspond aux synagogues et aux maisons d’étude. Celles-ci sont un “ petit Sanctuaire ” et d’elles émanent la sainteté et la clarté de tous les foyers juifs, permettant de sanctifier tous les actes profanes.

Que D.ieu nous confère la réussite et que ce comportement soit une proche préparation, qui permettra de hâter le rétablissement du service de D.ieu dans le troisième Temple, lequel sera également éternel. Alors, s’accomplira la promesse selon laquelle “ Tu rétabliras le service dans Ta maison ”.